



## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/11

### PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

#### Services techniques

**Objet : Aménagement de la maison médicale et des locaux de la police municipale, rue Michel Pérot – attribution du marché n° 2022MA11**

#### **Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2023/02-05, votée au conseil municipal du 14 février 2023, donnant autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché avant le début de la procédure, conformément à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Considérant** l'opération d'aménagement des locaux de l'ancienne poste situés rue Michel Pérot, décomposée en 6 lots ;

**Considérant** qu'une consultation a été lancée sur la plateforme achatpublic.com, le 23 décembre 2022 sous le numéro 3929195 ;

**Considérant** les 24 offres reçues dans les délais ;

**Considérant** qu'à la suite de l'étude des candidatures et des offres, la société EGV BAT présente l'offre économiquement et techniquement la plus intéressante au vu des critères de pondération définis dans le règlement de la consultation et de l'enveloppe budgétaire, pour le lot 1 démolition et gros œuvre ;

**Considérant** qu'à la suite de l'étude des candidatures et des offres, l'entreprise Martin APPERT présente l'offre économiquement et techniquement la plus intéressante au vu des critères de pondération définis dans le règlement de la consultation et de l'enveloppe budgétaire, pour le lot 2 menuiserie extérieure aluminium ;

**Considérant** qu'à la suite de l'étude des candidatures et des offres, la société ISOGYPS présente l'offre économiquement et techniquement la plus intéressante au vu des critères de pondération définis dans le règlement de la consultation et de l'enveloppe budgétaire, pour le lot 3 menuiserie intérieure doublage cloison ;

**Considérant** qu'à la suite de l'étude des candidatures et des offres, la société VIGNOLA présente l'offre économiquement et techniquement la plus intéressante au vu des critères de pondération définis dans le règlement de la consultation et de l'enveloppe budgétaire, pour le lot 4 peinture carrelage mural revêtement de sol ;

**Considérant** qu'à la suite de l'étude des candidatures et des offres, la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB) présente l'offre économiquement et techniquement la plus intéressante au vu des critères de pondération définis dans le règlement de la consultation et de l'enveloppe budgétaire, pour le lot 5 chauffage ventilation plomberie sanitaire ;

**Considérant** qu'à la suite de l'étude des candidatures et des offres, la société RAOUL TAQUET ET CIE présente l'offre économiquement et techniquement la plus intéressante au vu des critères de pondération définis dans le règlement de la consultation et de l'enveloppe budgétaire, pour le lot 6 électricité courants faibles – courants forts ;

### DÉCIDE :

**Article 1** : d'attribuer le marché de travaux, pour chaque lot, à :

- La société EGV BAT, située 14 chemin de la Litté, 92390 Villeneuve la Garenne pour le montant des travaux du lot 1 qui s'élève à 51 349,81€ HT, soit 61 619,77€ TTC (TVA 20%) ;
- L'entreprise Martin APPERT, située 11 rue Cocquebert, 02340 Dizy le Gros, pour le montant des travaux du lot 2 qui s'élève à 22 818,00€ HT, soit 27 381,60€ TTC (TVA 20%) ;
- La société ISOGYPS, située 3 rue du Bas Perreux, 95200 Sarcelles, pour le montant des travaux du lot 3 qui s'élève à 59 310,03€, soit 71 172,03€ (TVA 20%), incluant la solution de base et la variante relative au plan de travail en résine ;
- L'entreprise VIGNOLA, située 1 avenue de la Durance, Buchelay 3000, BP 1054, 78204 Mantes la Jolie Cedex, pour le montant des travaux du lot 4 qui s'élève à 31 259,64€, soit 37 511,57€ (TVA 20%) ;
- La société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT (UTB), située 59 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville, pour le montant des travaux du lot 5 qui s'élève à 59 228,58€ HT, soit 71 074,29€ TTC (TVA 20%)
- La société RAOUL TAQUET ET CIE, située 50 rue des Sablons, 78150 Triel, pour le montant des travaux du lot 6 qui s'élève à 46 860,00€ HT, soit 56 232€ TTC (TVA 20%)

**Article 2** : Le montant total des travaux s'élève à 270 826,06€ HT, soit 324 991,27€ TTC. La TVA applicable est de 20% ;

**Article 3** : de signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, pour chaque lot ;

**Article 4** : les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront prévus au budget primitif 2023.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Mis en ligne le 02./03./2023

Document rendu exécutoire le 02./03./2023

Certifié par le Maire

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pascal PARISSIER

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

